



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 97318

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'évolution des revenus agricoles. Il désire connaître cette évolution au cours de l'année 2010.

Texte de la réponse

La commission des comptes de l'agriculture de la Nation a examiné le 16 décembre 2010 les prévisions d'évolution du revenu des exploitations agricoles pour 2010. Depuis cinq ans, ce revenu est marqué par des évolutions annuelles de grande ampleur et par d'importantes disparités qui rendent les analyses annuelles traditionnelles moins significatives. Le résultat courant avant impôts des exploitations professionnelles augmente fortement en 2010 (+ 66 %), mais cette hausse survient après deux années très difficiles (baisse cumulée de 46 % entre 2007 et 2009). L'année 2010 a été marquée par une forte progression du prix des céréales, oléagineux et protéagineux qui, conjuguée à la baisse des prix des engrais, a permis un net redressement du revenu des exploitations de grandes cultures par rapport à son niveau historiquement bas de 2009. La hausse des prix des céréales a des incidences sur les coûts de production en fin d'année dans les secteurs de l'élevage. Dans les élevages d'herbivores, le revenu est en grande partie soutenu par les mesures de redistribution des aides décidées dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune (PAC). On peut estimer ce soutien supplémentaire en élevage bovin laitier et à viande à, respectivement, 14 % et 17 % du revenu moyen des années 2007 à 2009. Le revenu des éleveurs ovins, parmi les plus faibles, bénéficie d'une nouvelle aide couplée permettant un accroissement de 68 % de leur revenu. L'impact de ces mesures pour votre département, très spécialisé dans l'élevage extensif d'herbivores, sera connu au printemps de cette année. Elles devraient contribuer à soutenir le revenu des agriculteurs de la Lozère particulièrement affectés par les difficultés conjoncturelles et dont le niveau du revenu moyen était inférieur de 25 % à la moyenne nationale sur les années 2007 à 2009. Ces fortes variations des revenus agricoles justifient pleinement les différentes initiatives prises par le Gouvernement tant au niveau national (au travers de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche) qu'aux plans communautaire et international (dans la perspective de la réforme de la PAC et du G20) en faveur d'une meilleure régulation des marchés et d'une stabilisation des prix des produits agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97318

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2011, page 12

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1969